

Kaédi : Atelier de formation sur les Droits humains

Dans le cadre de son projet d'appui et de renforcement des organisations membres, le FONADH a organisé à Kaédi, du 25 au 27 mai 2010, un atelier de formation sur les droits humains. L'objectif de la formation était de familiariser les membres différentes organisations de Droit de l'Homme à la problématique des Droits humains et de les initier aux instruments juridiques de protection. Mais la finalité d'une telle action était que les acteurs présents sur le terrain puissent encadrer les populations afin qu'elles s'imprègnent des principes de bases des droits humains.

Ouvrant les travaux de cet atelier, le secrétaire exécutif du FONADH, M. Sarr Mamadou, a commencé par rappeler le rôle important que doivent jouer les organisations de la société civile dans l'ancrage de la culture démocratique et la nécessité pour cela de mieux les outiller pour accomplir leur mission.

La formation, animée par Mme Madina Athié, portait essentiellement sur trois modules.

Il s'agissait d'abord, pour la formatrice, de rappeler les notions de base, en commençant par définir le concept des Droits de l'homme comme « l'ensemble des droits et libertés qui appartiennent naturellement à toute personne humaine ». L'animatrice a procédé par la suite à la classification des Droits humains (Droits civils et politiques, Droits socio-économiques et culturels) et rappelé les fondements juridiques des Droits humains en Mauritanie.

Abordant le 2ème module de la formation, consacré aux « Eléments du contexte des Droits humains en Mauritanie », les participants ont planché sur le cadre juridique de référence (La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Constitution de la Mauritanie, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, le Pacte international sur les Droits socio-économiques et culturels, le pacte international sur les Droits civils et politiques, la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, la convention sur les Droits de l'enfant, etc.). Ils ont ensuite, voulu être plus pratique en abordant la manière d'analyser une situation de violation des Droits humains.

C'est sans doute le 3ème module « approches et moyens de protection et de promotion des droits humains » qui a été, de loin, le plus attrayant. Il traitait essentiellement de trois aspects, à savoir le rôle des organisations de la société civile, l'approche basée sur les Droits humains et l'approche genre et les techniques de changement social.

Ainsi, il a suscité d'importants débats au sein de la forte présence de jeunes et de femmes sur notamment de nombreux cas de violations de droits humains et d'abus de pouvoir (discrimination à l'endroit de la femme, travail des enfants, mutilations génitales, droit au vote). Plusieurs participants au séminaire ont été surpris d'entendre des témoignages poignants sur la situation des rapatriés du Sénégal, les tracasseries vécues quotidiennement par certains étrangers qui vivent parmi nous et surtout sur l'esclavage en Mauritanie, malgré son abolition par le gouvernement depuis 1981.

Au cours des débats les participants ont insisté sur l'importance de ces campagnes de sensibilisation et sur la nécessité de favoriser une prise de conscience de l'ampleur des violations de droits de l'homme en Mauritanie.

Ils ont par ailleurs exprimé leur préoccupation face à l'intensification des menaces et des entraves subies par les défenseurs des droits de l'homme et souhaité le renforcement du rôle des organisations de la société civile pour appuyer les personnes spoliées de leurs droits. Car, faut-il le souligner, à cause de l'ignorance mais aussi du caractère tortueux des procédures judiciaires, les victimes de violations de droits de l'homme sont souvent réticentes à dénoncer les auteurs ou à porter plainte.

Pour plusieurs participants, il est souvent difficile dans notre pays de défendre correctement les Droits humains, compte tenu de l'impunité et de la protection manifeste dont disposent

certain auteurs de violations de droits de l'homme. Ils ont insisté sur les nombreux obstacles auxquels font quotidiennement face les organisations de défense des droits de l'homme. On peut, par exemple, citer les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme ou leurs familles, les actions illégales ou les violences directes.

C'est aux environs de 13h40 que cet atelier de formation a été clôturé le jeudi 27 mai 2010 en présence du représentant du PASOC et du secrétaire général de la commune de Kaédi.

Dans l'après-midi du 28 mai 2010, le meeting organisé dans les locaux de l'ancien cinéma ABC sur le thème des Droits de l'Homme a vu la participation d'un important public. Par des sketches, de la musique et la distribution de brochures sur les Droits humains (écrites en arabe, pular, soninké, wolof et français) et d'autocollants portant le message « Ensemble pour la défense et la protection des Droits humains », les membres du FONADH ont attiré l'attention des populations sur les différentes formes de violation des Droits de l'Homme et les mécanismes leur permettant d'y faire face.

Ainsi, une telle manifestation contribuera, à coup sûr, à vulgariser les différentes approches et moyens de protection des droits humains mais aussi à impliquer dans cette action le plus vaste éventail possible d'hommes et de femmes.